

N° 41/2022

Objet : Démolition cabine haute 83 Grande Rue RD 465

Nous, Maire de la commune de CHAUX,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la circulation routière
- Vu le règlement de l'Administration publique du Code de la Route
- Vu le règlement de voirie communale
- Vu la demande de la société LIGNES ET RESEAUX DE L'EST SAS - 11 rue des Artisans - 68720 ILLFURTH pour exécuter des travaux de démolition d'une cabine haute 83 Grande Rue RD 465 à CHAUX

CONSIDERANT

*Que les travaux à réaliser par la société LIGNES ET RESEAUX DE L'EST SAS nécessitent une réglementation temporaire de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours, et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents pendant la durée des travaux.

*Que la sécurité des usagers doit être assurée au droit de ce chantier sur le domaine public.

ARRETE

Article 1

Les travaux à effectuer 83 Grande Rue obligent la mise en place de panneaux de signalisation du 21 novembre 2022 au 21 décembre 2022. La circulation sera réglée par alternat de feux tricolores entre 8 et 17 heures avec rétrécissement de chaussée. Le stationnement sera interdit dans la zone de chantier et la vitesse sera limitée à 30 Km/h

Article 2

Les dispositifs de pré signalisation, de signalisation et de balisage du chantier seront mis en place par la société qui demeurera responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou d'une installation de signalisation.

Article 3

Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous ses formes habituelles.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Giromagny
- LIGNES ET RESEAUX DE L'EST SAS - 11 rue des Artisans - 68720 ILLFURTH
- SDIS de BELFORT
- Conseil Départemental
- OPTYMO

Fait à CHAUX, le 10 novembre 2022

Le Maire,
Jacky CHIPAUX

